

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 39 (1992)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ACNPC en assemblée

rm. C'est le Cercle national à Neuchâtel qui accueillait cette année l'Assemblée générale de l'Association cantonale neuchâteloise de protection civile, forte d'une trentaine de membres. Parmi les nombreux invités, on relevait la présence de: MM. Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OPFC, Jean Maegerli, adjoint du chef cantonal de la PCi, Jacques Vuillomenet, chef local de Neuchâtel, Fred Besson, directeur de la Chambre cantonale d'assurances contre l'incendie.

Comme l'a mentionné le président Jacques Romanens: «L'année 1991 s'inscrit sous le signe d'une vaste réflexion autour du plan directeur de la protection civile 1995, ceci avec tous les espoirs et aussi les incertitudes que ce projet de réforme suscite: espoir de voir la PCi gagner en crédibilité auprès de la population en raison de tâches plus précises qui lui seraient dévolues dans la lutte contre les catastrophes; incertitude quant à la portée de ces réformes sur les objectifs généraux.»

Source de déception, le concours d'affichettes, prévu au programme d'activité 1991, a dû être abandonné, faute de moyens financiers.

Renouvellement des organes

Arrivé au terme de son mandat, le président Romanens sollicitait un renouvellement. C'est au président d'honneur, F. Martin, qu'appartint le rôle de proposer une réélection. C'est par acclamation que J. Romanens a été réélu à la tête de l'AVPC.

Comme nouveaux membres du Comité, ont été élus Mme Jacqueline Adam de Corcelles, Pierre-A. Ducommun, Le



**Le président
Jacques Romanens:**
«... Les responsables et les cadres de la PCi n'ont pas la tâche facile; si modestes que soient nos moyens, nous leur apportons notre total soutien.»

Hildebert Heinzmann,
sous-directeur de l'OPFC: «Les dépenses en matière de PCi sont faibles puisqu'elles ne représentent même pas le 1% du total du ménage public.»
(Photos: RM-Info, Pully)



Locle, et Eugène Herrmann de St-Sulpice.

Pour le reste, la partie administrative a montré que, malgré les démissions, l'effectif des membres de l'Association demeure important, soit 515 membres.

Information et réforme 95 – situation à fin mars

C'est le thème qu'a développé Hildebert Heinzmann lors de son allocution. Pour débuter son intervention, les membres de l'ACNPC ont eu droit à une grande première, soit la présentation d'un film vidéo de quinze minutes qui donne le cadre général de la réforme 95.

Au demeurant, et selon les participants, c'est un des premiers films que tourne l'OPFC qui soit véritablement plaisant. Il donne une information claire et précise, en évitant d'agiter de grandes menaces.

Tout au plus pourrait-on regretter, à un certain moment, le bruit assourdissant d'une sirène qui se manifeste avec un peu trop d'insistance. En tout cas, si les prochains films devaient suivre cette voie, cela augure fort bien d'une politique un peu plus dynamique de l'OPFC. Il est intéressant de relever que le Conseil fédéral met aussi l'accent sur l'importance de l'information en déclarant: «La population doit être tenue au courant des dangers qui pourraient la menacer, des possibilités de protection et des moyens de secours qui sont à sa

disposition. Elle doit, en particulier, savoir quel comportement il convient d'adopter lorsque les sirènes retentissent. L'information doit être claire, honnête et diffusée de façon coordonnée. Elle mettra en évidence les possibilités et les limites des mesures prises. Seule une telle information inspire confiance dans les dispositions adoptées par les autorités et la protection civile.»

Hildebert Heinzmann a encore mis l'accent sur les «thèses à l'appui du nouveau système de PCi», qui constituent, en quelque sorte, autant d'objectifs à atteindre:

1. Nous serons plus performants!
2. Nous serons moins compliqués!
3. Nous serons plus souples!
4. Nous serons plus prompts à réagir!
5. Nous serons moins nombreux!
6. Nous serons plus jeunes!
7. Nous serons mieux qualifiés!
8. Nous serons plus efficaces!

«La réforme n'est donc pas de la cosmétique», poursuit H. Heinzmann, «mais il s'agit bel et bien d'un changement en profondeur qui aura des conséquences très importantes, tant en ce qui concerne l'organisation que l'instruction ou l'équipement et aussi dans le domaine des constructions de protection.» □

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, etc.
Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Location et vente

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.

1606 Forel VD, 021/781 27 91
Succursales: Münsingen BE, Grellingen SO,
Degersheim SG, Zizers GR, Samedan GR,
Dielsdorf ZH, Küsnacht SZ, Gordola TI

KRÜGER